



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prescription de prothèse mammaire externe

Question écrite n° 5755

Texte de la question

M. Stéphane Le Foll attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les modalités de prescription et de prise en charge des prothèses mammaires externes (PME) à destination des patientes atteintes du cancer du sein. Si la première prise en charge de la PME intervient dans les 14 mois suivants l'intervention et le renouvellement d'une prise en charge à compter de la fin du 12ème mois de prise en charge, les renouvellements ultérieurs interviennent dans un délai de 18 mois sur présentation d'une nouvelle ordonnance. Or les patientes qui ont un usage quotidien de ces prothèses constatent souvent au fil des mois une détérioration du produit, qui s'il ne peut s'assimiler à un état irréparable qui permettrait le remplacement, génère un inconfort. Inconfort qu'elles doivent supporter toute la journée pendant plusieurs mois avant que la date d'échéance de remplacement de la PME n'intervienne. Il souhaiterait dans ce cadre connaître les mesures qu'elle envisage de prendre afin de faciliter l'accès à des PME pour les patientes qui en ressentent le besoin avant la date échéance et ainsi d'améliorer le confort de vie des nombreuses femmes qui doivent supporter tous les jours les conséquences physiques du cancer.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Le Foll](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5755

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1356

Question retirée le : 17 juillet 2018 (Fin de mandat)